



N° d'épreuve FFM — 534  
Moto-Club — mc amitie  
N° d'affiliation — 0222  
Date — 08/05/2022  
Lieu — hermonville  
Organisateur technique - **Plaquin Xavier**  
E-mail — plaquin.xavier@neuf.fr  
Téléphone — 03 26 85 33 72

## MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

## REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — Larose Didier Licence : 014513  
Président du Jury ou Arbitre\* — Gabreaux Mickael Licence : 030570  
Membre du Jury — Rossato Aline Licence : 070523  
Membre du Jury — Simon Alain Licence : 150708  
Commissaire technique responsable — Dillet Remi Licence : 053218  
Responsable du chronométrage — chronometrage Imge Licence :

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
champ 85cc	9	15	85cc	champ ZC 25€
champ 125 cc	13		125cc	champ ZC 125cc 42€
champ excellence	13*		125 cca450cc	champ ZC excel 42€ * 13 ans (125 ZT) et 15 ans pour < 125cc
nat B	13		125cc a 450cc	national B 42€
nat A	13		125cc a 450cc	national A 50€

#### Engagement :

Site internet — <http://inscriptions.liguemotogeandest.fr>  
Contact — M Plaquin Xavier  
Téléphone — 03/26/85/33/72 E-mail — plaquin.xavierneuf.fr

#### Chronométrage :

Location de transpondeur :  oui  non  
Tarif : 20€  
Caution :

**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**
**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**    **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Nom du responsable médical .... Melin Lucie

Nombre de secouristes ..... **35**

Hôpital le plus proche ..... Reims

Nombre d'ambulance(s) ..... **2**

Temps de trajet (en min) ..... **25min**

**Article 7 Le site de pratique**
**Accès :**

Nom du site ..... Le Mont Chatté La Montagne

Adresse ..... Hermonville

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1600m

Largeur minimum de la piste ..... 8m

Largeur de la grille ..... 32 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 120 m

Nombre d'OCP\* ..... 32

\*Officiels Commissaires de Piste

**Capacité Moto :**  
 Pendant les essais : **50**  
 En manche : **45**

**Capacité Quad/Side-car :**  
 Pendant les essais : ...  
 En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**Visa du Moto-Club**

Date : **6/21/02/2022**

**MC AMITIE**  
 Plaquin Xavier  
 Allée Henri Clouzot  
 51430 TINQUEUX

**Visa de la Ligue**

Date : **08/03/22**

**LIGUE MOTO GRAND EST**  
 Maison Régionale des Sports  
 13, Rue Jean Moulin  
 54510 TOMBLAINE  
 Tél. 03.83.18.87.68

**Visa de la FFM**

Date : **21/03/2022**

Numéro : **22/0207**

